

RESULTATS DU 1^{ER} SEMESTRE 2024

- Chiffre d'affaires S1 2024 : 15,4 millions d'euros, en recul de 19%
- EBITDA à l'équilibre
- Perte nette de 1,4M€ au premier semestre 2024 contre 0,9M€ au premier semestre 2023
- Lancement d'une augmentation de capital, par émission d'actions à bons de souscriptions, d'environ 1,8M€
- Nomination de Philippe BENSUSSAN à la Présidence du Conseil d'administration
- Perspectives
 - Les difficultés d'approvisionnement et la baisse d'activité de certains clients impacteront le chiffre d'affaires 2024.
 - La diversification des activités portera ses fruits sur les résultats en 2025
 - Le Groupe reste confiant dans son avenir grâce à ses investissements et à la modernisation de son outil industriel.

[Le Groupe Egide](#) (Euronext Growth Paris™- ISIN : FR0000072373 - Mnémo : ALGID), spécialiste mondial des boîtiers hermétiques et des solutions de dissipation thermique pour composants électroniques sensibles, annonce ce jour les résultats du 1^{er} semestre 2024.

Les principaux indicateurs financiers du Groupe Egide sont présentés ci-dessous :

	S1 2024*		S1 2023*		S1 2022		Variation S1 2024/S1 2023		2023	
	M€	%CA	M€	% CA	M€	% CA	M€	% CA	M€	% CA
Chiffre d'affaires	15,43		19,19		16,02		-3,76	-19%	36,71	
EBITDA **	0,13	0,8%	1,30	7%	-0,04	0%	-1,17	-90%	0,03	-5%
Résultat opérationnel	-0,94	-6%	-0,34	-2%	-1,29	-8%	-0,60	-76%	-2,06	-13%
Résultat net	-1,40	-9%	-0,89	-5%	-2,02	-13%	-0,51	-57%	-3,12	-17%

* Non audité

** Résultat opérationnel hors dotations & amortissement

Le Conseil d'administration s'est réuni à l'effet d'arrêter les comptes semestriels au 30 juin 2024. Pour rappel, sur Euronext Growth, les comptes semestriels ne sont pas obligatoirement soumis à l'audit des commissaires aux comptes (Règles d'Euronext Growth, art. 4.2.1). Les comptes présentés ci-après ne sont et ne seront donc pas audités.

1. Chiffre d'affaires semestriel consolidé

Au premier semestre 2024, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 15,6 M€, en baisse de 19% par rapport au premier semestre 2023. Cette baisse de 3,8 M€ provient à hauteur de :

- 1,58 M€ d'Egide SA qui a été impactée par la très forte baisse de commandes d'un de ses principaux clients qui s'est vu retirer des licences d'exportation. L'activité a également été impactée par la quasi-disparition de ventes en Chine en raison du contexte géopolitique.
- 1,2M€ d'Egide USA marqué par un ralentissement des ventes auprès de son principal client, en raison de problèmes de surstock et par un niveau de trésorerie limité. Malgré ce contexte difficile, Egide USA a poursuivi sa stratégie de diversification en développant deux nouveaux segments de marché : les produits pour batteries thermiques et les dispositifs de mise à feu pour missiles. Ces nouvelles activités, bien que prometteuses, ont rencontré des retards dans leur exécution, dus à des processus de qualification client plus longs que prévu.
- 0,98 M€ de Santier qui a été impacté par des perturbations sur sa chaîne d'approvisionnements dues à un niveau de trésorerie limité et à des défaillances de certains de ses fournisseurs en termes de qualité et de délais.

Chiffre d'affaires par entité

En millions d'euros	S1 2024 *		S1 2023*		Variation		Var. à base comparable**
	M€	% CA	M€	% CA	M€	% CA	% CA
Egide SA	7,04	46%	8,62	45%	-1,58	-18%	-18%
Egide USA	5,15	33%	6,35	33%	-1,20	-19%	-19%
Santier	3,24	21%	4,22	22%	-0,98	-23%	-23%
Groupe	15,43	100%	19,19	100%	-3,76	-19%	-20%

* Non audité

** Variation à base comparable : à taux de change constant

La part du chiffre d'affaires réalisé par le groupe augmente dans le reste du monde (de 20% à 31%) et chute en Europe (de 29% à 22%) et en Amérique du Nord (de 51% à 47%). Cela s'explique notamment par la baisse d'activité d'un client majeur en France et le développement de clients et de chiffre d'affaires au Moyen Orient.

Chiffre d'affaires par zone géographique

En millions d'euros	S1 2024*		S1 2023*		Variation	
	M€	% CA	M€	% CA	M€	% CA
Amérique du Nord	7,28	47%	9,72	51%	-2,44	-25%
Europe	3,40	22%	5,56	29%	-2,16	-39%
Asie & reste du monde	4,75	31%	3,91	20%	0,84	21%
Groupe	15,43	100%	19,19	100%	-3,76	-20%

* Non audité

2. Poursuite des actions de réduction des coûts

Malgré une baisse 3,8 M€ de son chiffre d'affaires, Egide a limité l'impact sur sa rentabilité au 1^{er} semestre (la progression de sa perte nette n'a progressé que de 0,5 M€) par rapport au premier semestre 2023 grâce à deux mesures ciblées :

- Une réduction des coûts de fonctionnement, notamment les frais de personnel, générant une économie de 0,8 million d'euros en six mois. Cette mesure de réduction des frais de personnel a notamment concerné la direction générale et le coût de management des filiales américaines.
- Une hausse de la marge sur achat (chiffre d'affaires moins les achats et variation de stock) de 3,3 points (65,1% au 30 juin 2024 contre 61,9% au premier semestre 2023), soit environ 0,5 millions d'euros, portée par une meilleure maîtrise des coûts d'achat.

La répartition du résultat net consolidé par entité au 30 juin 2024 est la suivante :

Résultat net (en milliers d'euros, IFRS)	S1 2024*		S1 2023*		S1 2022		Variation S1 2024/S1 2023		S2 2023*		2023	
	K€	% CA	K€	% CA	K€	% CA	K€	% CA	K€	% CA	K€	% CA
Egide SA	- 299	21%	- 34	4%	-84	4%	- 265	13%	13	-1%	- 21	1%
Egide USA	- 1 051	75%	- 710	80%	-403	20%	- 341	17%	-1 376	62%	-2 086	67%
Santier	- 46	3%	- 133	15%	-954	47%	87	-4%	- 859	38%	-992	32%
Egide USA LLC (holding)	- 8	1%	- 11	1%	-575	29%	3	0%	- 10	0%	- 21	1%
Résultat net groupe	-1 404	100%	- 888	100%	-2 016	100%	- 516	100%	-2 232	100%	-3 120	100%

* Non audité

La perte nette du groupe s'est creusée de 0,5 million d'euros au premier semestre 2024 par rapport au premier semestre 2023, mais s'est améliorée de 0,8 million d'euros par rapport au second semestre 2023.

Cette perte est principalement imputable à Egide USA qui représente 75% de la perte totale du premier semestre 2024, filiale qui demeure le principal contributeur des pertes sur les trois derniers trimestres.

3. Bilan consolidé résumé au 30 juin 2024

Bilan consolidé - Actif			Bilan consolidé - Passif		
En milliers d'euros	30 juin 2024	31 Déc. 2023	En milliers d'euros	30 juin 2024	31 Déc. 2023
Immobilisations incorporelles	6	8	Total des capitaux propres	5 594	7 029
Droits d'utilisation	2 867	3 213	Provisions à long terme	654	837
Immobilisations corporelles	4 941	5 504	Dette sur droit d'utilisation - non courant	2 723	2 958
Immobilisations financières	616	539	Emprunts & dettes financières diverses à long terme	2 900	3 298
Impôts différés - actif	251	252	Autres passifs non courants	804	896
Actifs non courants	8 681	9 516	Passifs non courants	7 080	7 990
Stocks et en-cours	7 245	7 003	Fournisseurs et autres créditeurs	7 167	6 471
Clients et autres débiteurs	6 026	6 332	Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	5 124	5 873
Disponibilités	1 162	3 201	Dette sur droit d'utilisation - courant	739	826
Autres actifs courants	2 590	2 137	Passifs courants	13 030	13 170
Actifs courants	17 023	18 673	Total Passif	25 704	28 189
Total Actif	25 704	28 189			

Les capitaux propres s'élèvent à 5,59 millions d'euros, soit 21,7 % du total du bilan.

La diminution de 1.435k€ des capitaux propres de 7.029k€ au 31 décembre 2023 à 5.594k€ au 30 juin 2024, s'explique par :

- 1.404k€ de perte nette, 39k€ d'écart de change et 71k€ d'autres éléments du compte de résultat.
- La diminution due essentiellement aux amortissements de 563k€ et de 346K€ de la valeur nette respectivement des immobilisations et des droits d'utilisation, la baisse de 909K€ des passifs non courants et la baisse de 1.510k€ du BFR (calculé comme la différence entre les actifs et les passifs courants).

L'endettement net (défini comme la différence entre la trésorerie et les dettes financières) a progressé de 5.970 k€ au 31 décembre 2023 à 6.862€ au 30 juin 2024

4. Lancement d'une augmentation de capital avec DPS

Egide annonce ce jour le lancement d'une nouvelle augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant de 1 806 596€ par émission de 3 613 192 actions ordinaires auxquelles seront attachés 3 613 192 bons de souscription d'actions donnant droit à 1 806 596 actions ordinaires de la Société (ensemble, les « **ABSA** »). Les ABSA seront émises au prix unitaire de 0,5€ représentant une surcote d'environ 56,6% par rapport à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de Bourse précédant celui de la fixation du prix de l'émission par le Conseil d'administration (environ 0,32€).

Dans le cadre de cette opération, Egide a reçu :

- de la part de la société iXCore Group, société affiliée à Monsieur Hervé Arditty, un engagement de souscription à titres irrédemptible et, le cas échéant, réductible et/ou libre, à hauteur de 2 900 000 ABSA, pour un prix de souscription de 1 450 000€, soit 80% de l'augmentation de capital ;
- de la part de SOGEFIP, société affiliée à Monsieur Michel Faure, un engagement de souscription à titres irrédemptible et, le cas échéant, réductible, à hauteur de 100 000 ABSA, pour un prix de souscription de 50 000€, soit 3% de l'augmentation de capital.

Ces engagements de souscription représentent environ 83% de l'augmentation de capital, permettant ainsi de garantir la réalisation de l'opération.

Le détail du calendrier et les modalités de cette opération sont joints à la fin de ce communiqué.

5. Evolution de la Gouvernance du Groupe Egide : Philippe BENSUSSAN nommé Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du Groupe Egide, réuni le 21 octobre 2024, annonce aujourd'hui la nomination de Philippe BENSUSSAN au poste de Président du Conseil d'administration, succédant ainsi à Michel FAURE. Cette nomination marque une nouvelle étape dans le développement du Groupe.

Monsieur BENSUSSAN, qui a rejoint le Conseil d'administration d'Egide il y a quinze jours, apportera toute son expertise reconnue dans les secteurs de la haute technologie et de la défense. Fort de ses expériences réussies à la tête de Lynred et au sein de la Direction Générale de l'Armement, il est parfaitement positionné pour piloter la stratégie d'Egide et lui permettre de saisir les opportunités de croissance à venir.

Biographie Philippe BENSUSSAN

<https://www.linkedin.com/in/philippe-bensussan-1857a341/>

Philippe BENSUSSAN est diplômé de l'Ecole Polytechnique, docteur d'Etat-es-sciences physiques de l'université Paris – Orsay, PhD du MIT en sciences des matériaux et détient un Executive-MBA d'HEC. Ingénieur de l'armement, il a tenu, entre 1984 et 1998, divers postes au sein de la DGA, dont le dernier comme directeur des programmes de satellites d'observation de la Terre Hélios. Puis il dirige jusqu'en 2018 la société Lynred, aujourd'hui un des leaders mondiaux dans le développement et la production de technologies infrarouges de haute qualité pour les marchés de l'aérospatial, militaire, industriel ainsi que grand public.

Depuis début 2018, Philippe BENSUSSAN conseille des fonds d'investissement et des dirigeants d'entreprises, en tant que consultant ou administrateur indépendant. Depuis fin 2019 il est également Senior Advisor au sein de la banque d'affaires Financière de Courcelles en apportant sa grande expérience dans les industries hi-tech, avec un focus particulier dans les domaines des technologies, dont l'électronique, l'optronique, la défense, le spatial et l'aéronautique.

Le 2 octobre 2024, il est coopté administrateur au sein du Conseil d'administration du Groupe Egide.

6. Perspectives

Comme annoncé précédemment, le Groupe Egide a poursuivi ses investissements pour diversifier son portefeuille clients et pénétrer de nouveaux marchés prometteurs tels que les batteries thermiques et les dispositifs de mise à feu.

Cependant, les délais de qualification de ces nouveaux projets étant plus longs que prévu, leur impact sur les résultats ne se fera sentir qu'à partir du dernier trimestre 2024.

David HIEN, Directeur Général du Groupe Egide conclut : « *les difficultés d'approvisionnement et de production, couplées à la baisse d'activité de certains clients clés en France et aux Etats-Unis, ne nous permettront pas d'atteindre les objectifs que nous avons initialement fixés pour le second semestre 2024. Ces éléments nous conduisent à confirmer nos prévisions d'un chiffre d'affaires 2024 en retrait par rapport à 2023. Néanmoins, nous restons confiants dans notre capacité à rebondir grâce à notre nouvelle stratégie et à la modernisation de notre outil industriel. Les investissements réalisés positionnent Egide de manière favorable pour saisir les opportunités futures sur les marchés de la Défense et de l'Aérospatial.* »

CALENDRIER FINANCIER

Mise à disposition du rapport financier semestriel 2024	23 octobre 2024
Chiffre d'affaires 2024	20 janvier 2025

CONTACTS

EGIDE – Philippe Bringuier – Directeur Financier - +33 4 90 30 35 94 – pbringuier@fr.egide-group.com

FIN'EXTENSO – Isabelle Aprile - Agence de communication financière - +33 1 39 97 61 22 – i.aprile@finextenso.fr

A propos du Groupe Egide - Toute l'actualité du Groupe est en ligne : www.egide-group.com et [LinkedIn](#)

Egide est un groupe d'envergure internationale, spécialisé dans la fabrication de boîtiers hermétiques et les solutions de dissipation thermique pour composants électroniques sensibles. Il intervient sur des marchés de pointe à fortes barrières technologiques dans tous les univers critiques (Imagerie thermique, Optronique, Hyperfréquence, boîtiers de Puissance, ...). Seul acteur global dédié, Egide est présent industriellement en France et aux Etats-Unis.

Egide est coté sur Euronext Growth Paris™ - ISIN : FR0000072373 - Mnémo : ALGID

LANCEMENT D'UNE NOUVELLE AUGMENTATION DE CAPITAL D'EGIDE SA AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES PAR EMISSION D'ABSA D'UN MONTANT D'ENVIRON 1,8 MILLION D'EUROS

- Lancement d'une nouvelle augmentation de capital d'un montant de 1 806 596€ avec maintien du DPS par émission d'actions à bons de souscription d'actions
- Prix de souscription par ABSA : 0,5€
- Parité de souscription : 2 ABSA pour 9 actions existantes
- Période de souscription du 29 octobre 2024 au 6 novembre 2024 inclus
- Détachement du droit préférentiel de souscription le 25 octobre 2024
- Engagements de souscription de iXCore Group (entité affiliée à Monsieur Hervé Arditty) et SOGEFIP (entité affiliée à Monsieur Michel Faure), pour un montant total de 1 500 000€, soit environ 83% de l'augmentation de capital, permettant de garantir la réalisation de l'opération
- Exercice des BSA : du 13 novembre 2024 jusqu'au 13 mai 2026 inclus, à raison de 1 action supplémentaire pour 2 BSA

1. Augmentation de capital avec maintien du DPS par émission d'ABSA

Egide annonce ce jour le lancement d'une nouvelle augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription (« **DPS** ») des actionnaires (l'« **Augmentation de Capital** ») pour un montant de 1 806 596€ par émission de 3 613 192 actions ordinaires (les « **Actions Nouvelles** ») auxquelles seront attachés 3 613 192 bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») donnant droit à 1 806 596 actions ordinaires de la Société (les « **Actions Additionnelles** ») (ensemble, les « **ABSA** »). Les ABSA seront émises au prix unitaire de 0,5€ représentant une surcote d'environ 56,6% par rapport à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de Bourse précédant celui de la fixation du prix de l'émission par le Conseil d'administration (environ 0,32€).

Les actionnaires d'Egide pourront souscrire à l'Augmentation de Capital à raison de deux (2) ABSA pour neuf (9) actions existantes.

Dans le cadre de cette opération, Egide a reçu :

- de la part de la société **iXCore Group**, société affiliée à Monsieur Hervé Arditty, un engagement de souscription à titres irréductible et, le cas échéant, réductible et/ou libre, à hauteur de 2 900 000 ABSA, pour un prix de souscription de 1 450 000€, soit 80% de l'émission. La souscription d'iXCore Group sera libérée (a) à hauteur de 750 000 euros (soit 1 500 000 ABSA) par compensation avec l'avance en compte courant d'associé d'un montant de 750 000 euros consentie et versée à la Société le 19 septembre 2024 et (b) à hauteur du solde (soit un montant maximum de 700 000 euros représentant un maximum de 1 400 000 ABSA), en numéraire ; et
- de la part de **SOGEFIP**, société affiliée à Monsieur Michel Faure, un engagement de souscription à titres irréductible et, le cas échéant, réductible, à hauteur de 100 000 ABSA, pour un prix de souscription de 50 000€, soit 3% de l'émission. La souscription de SOGEFIP sera libérée par compensation avec la créance de 50 000€ du par la Société à SOGEFIP au titre de la convention de conseil en date du 20 juillet 2023.

Ces engagements de souscription représentent environ 83% de l'Augmentation de Capital, permettant ainsi de garantir la réalisation de l'opération.

La Société n'a pas connaissance des intentions de ses autres actionnaires.

2. Utilisation des fonds

Les fonds issus de l'Augmentation de Capital permettront à la Société de poursuivre la politique d'investissement du groupe et son redressement financier.

3. Modalités de l'Augmentation de Capital

Capital social avant l'opération

Avant l'opération, le capital social d'Egide s'élève à 8 129 682 euros, composé de 16 259 364 actions, intégralement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 0,50 € chacune.

Codes de l'action

Libellé : EGIDE

Code ISIN de l'action : FR0000072373

Mnémonique : ALGID

Codes du DPS

Code ISIN du DPS : FR001400TB00

Lieu de cotation : Euronext Growth

Codes des BSA

Code ISIN des BSA : FR001400TAW3

Lieu de cotation : Euronext Growth

Nature de l'opération

L'opération portera sur l'émission de 3 613 192 actions ordinaires (les « **Actions Nouvelles** »), auxquelles seraient attachés 3 613 192 bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») donnant droit à 1 806 596 actions ordinaires de la Société (les « **Actions Additionnelles** ») (ensemble, les « **ABSA** »). Les ABSA seront émises au prix unitaire de 0,5€, soit un produit brut d'émission de 1 806 596€ (l'« **Augmentation de Capital** »).

Les actionnaires d'Egide pourront souscrire à l'Augmentation de Capital, à raison de deux (2) ABSA pour neuf (9) actions existantes possédées (neuf (9) droits préférentiels de souscription permettront de souscrire à deux (2) ABSA).

Cadre juridique de l'offre

Faisant usage de la délégation conférée par la douzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 juillet 2024, le Conseil d'administration d'Egide SA a décidé, lors de sa séance du 21 octobre 2024, de mettre en œuvre la délégation qui lui a été consentie et de procéder à une Augmentation de Capital par émission des ABSA avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS).

Dates d'ouverture et de clôture de la souscription

Du 29 octobre 2024 au 6 novembre 2024 inclus, sur le marché Euronext Growth à Paris.

Prix de souscription

Le prix de souscription a été fixé à 0,5€ par ABSA soit 0,5€ de valeur nominale sans prime d'émission, représentant une surcote d'environ 56,6% par rapport à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de Bourse précédant celui de la fixation du prix de l'émission par le Conseil d'administration (environ 0,32€).

Souscription à titre irréductible

La souscription des ABSA est réservée, par préférence, aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs compte-titres à l'issue de la journée précédant la date d'ouverture de la période de négociabilité des DPS, soit le 24 octobre 2024.

Les titulaires de DPS pourront souscrire à titre irréductible, à raison de deux (2) ABSA pour neuf (9) actions existantes possédées, soit neuf (9) DPS qui permettront de souscrire à deux (2) ABSA, sans qu'il soit tenu compte des fractions.

Les DPS ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de DPS permettant la souscription d'un nombre entier d'ABSA. Les actionnaires ou cessionnaires de DPS qui ne posséderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'actions existantes ou de DPS pour obtenir un nombre entier d'ABSA, devront faire leur affaire de l'acquisition ou de la cession sur le marché du nombre de DPS permettant d'atteindre le multiple conduisant à un nombre entier d'ABSA.

Il est précisé à titre indicatif que la Société au 21 octobre 2024 ne détient aucune de ses propres actions.

Souscription à titre réductible

Il est institué, au profit des actionnaires, un droit préférentiel de souscription à titre réductible aux ABSA qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de DPS pourront souscrire à titre réductible le nombre d'ABSA qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'ABSA résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Les ABSA éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs à titre réductible. Les ordres de souscription à titre réductible seront servis dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions existantes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'ABSA.

Au cas où un même souscripteur présenterait plusieurs souscriptions distinctes, le nombre d'ABSA lui revenant à titre réductible ne sera calculé sur l'ensemble de ses DPS que s'il en fait expressément la demande spéciale par écrit, au plus tard le jour de la clôture de la souscription. Cette demande devra être jointe à l'une des souscriptions et donner toutes les indications utiles au regroupement des droits, en précisant le nombre de souscriptions établies ainsi que le ou les intermédiaires habilités auprès desquels ces souscriptions auront été déposées.

Les souscriptions au nom de souscripteurs distincts ne peuvent être regroupées pour obtenir des ABSA à titre réductible.

Un avis publié par Euronext fera connaître, le cas échéant, le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.

Exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs DPS, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité, à tout moment pendant la durée de la période de souscription, soit entre le 29 octobre 2024 et le 6 novembre 2024 inclus et payer le prix de souscription correspondant.

Chaque souscription devra être accompagnée du paiement du prix de souscription par versement d'espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société. Les souscriptions qui n'auront pas été intégralement libérées seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

Le DPS devra être exercé par ses bénéficiaires, sous peine de déchéance, avant l'expiration de la période de souscription.

Le DPS sera négociable entre le 25 octobre 2024 et le 4 novembre 2024 inclus, dans les mêmes conditions que les actions existantes.

Le cédant du DPS s'en trouvera dessaisi au profit du cessionnaire qui, pour l'exercice du droit préférentiel de souscription ainsi acquis, se trouvera purement et simplement substitué dans tous les droits et obligations du propriétaire de l'action existante.

Les DPS non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit.

Cotation du droit préférentiel de souscription (DPS)

A l'issue de la séance de bourse du 24 octobre 2024, les actionnaires d'Egide recevront un (1) DPS pour chaque action détenue (soit au total 16 259 364 DPS émis). Chaque actionnaire détenant neuf (9) DPS (et des multiples de ce nombre) pourra souscrire à deux (2) ABSA (et des multiples de ce nombre) au prix unitaire de 0,5€.

Les DPS seront cotés et négociés sur Euronext Growth, sous le code ISIN FR001400TB00 du 25 octobre 2024 au 4 novembre 2024 inclus.

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription

Valeur nulle (sur la base du cours de clôture de l'action Egide le 18 octobre 2024, soit 0,285 euro).

Demandes de souscription à titre libre

En sus de la possibilité de souscrire à titre irréductible et réductible suivant les conditions et modalités précisées ci-avant, toute personne physique ou morale, détenant ou non des DPS, pourra souscrire à l'Augmentation de Capital à titre libre.

Les personnes désirant souscrire à titre libre devront faire parvenir leur demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment durant la période de souscription et payer le prix de souscription correspondant.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-134 du Code de commerce, les souscriptions à titre libre ne seront prises en compte que si les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'Augmentation de Capital, étant précisé que le Conseil d'administration disposera de la faculté de répartir librement les actions non souscrites, en totalité ou en partie, entre les personnes (actionnaires ou tiers) de son choix ayant effectué des demandes de souscriptions à titre libre.

Droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues par la Société

Il est précisé à titre indicatif que la Société au 21 octobre 2024 ne détient aucune de ses propres actions.

Limitation du montant de l'Augmentation de Capital

Dans le cas où les souscriptions, à titres irréductible, réductible et libre n'auraient pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions reçues, conformément à l'article L. 225-134 du Code de commerce, à la condition que celui-ci atteigne au moins 75% du montant de l'Augmentation de Capital.

Établissements domiciliataires - Versements des souscriptions

Les souscriptions des ABSA et les versements des fonds par les souscripteurs, dont les titres sont inscrits sous la forme nominative administrée ou au porteur, seront reçus jusqu'à la date de clôture de la période de souscription incluse auprès de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte.

Les souscriptions et versements des souscripteurs dont les actions sont inscrites sous la forme nominative pure seront reçus sans frais auprès de CIC Market Solutions (6 avenue de Provence - 75009 Paris ; 34318@cic.fr).

Les ABSA seront à libérer intégralement lors de leur souscription, par versement en espèces, pour la totalité de la valeur nominale et de la prime d'émission, étant précisé que le montant de la prime d'émission versée sera inscrit au passif du bilan dans un compte spécial « Prime d'émission » sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés chez CIC Market Solutions (6 avenue de Provence - 75009 Paris ; 34318@cic.fr), qui établira le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'Augmentation de Capital.

Les souscriptions pour lesquelles les versements n'auraient pas été effectués seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Restrictions de placement

La vente des ABSA et des DPS peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Aucune mesure n'a été prise en vue du placement des ABSA ou des DPS dans aucun pays, sous quelque forme que ce soit.

Garantie

L'Augmentation de Capital ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du code de commerce. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

Engagements de souscription

Par lettres signées en date du 21 octobre 2024, la Société a reçu les engagements de souscription suivants :

- de la part de la société iXCore Group, société affiliée à Monsieur Hervé Arditty, un engagement de souscription à titres irréductible et, le cas échéant, réductible et/ou libre, à hauteur de 2 900 000 ABSA, pour un prix de souscription de 1 450 000€, soit 80% de l'Augmentation de Capital. La souscription d'iXCore Group sera libérée (a) à hauteur de 750 000 euros (soit 1 500 000 ABSA) par compensation avec l'avance en compte courant d'associé d'un montant de 750 000 euros consentie et versée à la Société le 19 septembre 2024 et (b) à hauteur du solde (soit un montant maximum de 700 000 euros représentant un maximum de 1 400 000 ABSA), en numéraire ;
- de la part de SOGEFIP, société affiliée à Monsieur Michel Faure, un engagement de souscription à titres irréductible et, le cas échéant, réductible, à hauteur de 100 000 ABSA, pour un prix de souscription de 50 000€, soit 3% de l'Augmentation de Capital. La souscription de SOGEFIP sera libérée par compensation avec la créance de 50 000€ du par la Société à SOGEFIP au titre de la convention de conseil en date du 20 juillet 2023.

Ces engagements de souscription représentent environ 83% de l'Augmentation de Capital, permettant ainsi de garantir la réalisation de l'opération.

Il est précisé que l'engagement de souscription reçu de la part de SOGEFIP a fait l'objet d'une approbation spéciale par le Conseil d'administration (au titre de la procédure des conventions règlementées) pour laquelle monsieur Michel Faure n'a pas pris part au vote.

Dans l'hypothèse où les engagements décrits ci-dessus seraient exécutés et servis en intégralité, iXCore Group, détiendrait à la date de règlement-livraison de l'émission, une fraction du capital et des droits de vote de la Société égale à environ 21,54% et monsieur Michel Faure détiendrait à la date de règlement-livraison de l'émission, une fraction du capital et des droits de vote de la Société égale à environ 0,52%. En cas d'exercice de la totalité de leurs BSA, iXCore Group détiendrait une fraction du capital et des droits de vote de la Société égale à environ 26,44% et monsieur Michel Faure détiendrait une fraction du capital et des droits de vote de la Société égale à environ 0,71%.

La Société n'a pas connaissance des intentions de ses autres actionnaires.

Règlement-livraison des ABSA

Selon le calendrier indicatif de l'Augmentation de Capital, la date de règlement-livraison des ABSA est prévue le 13 novembre 2024.

Caractéristiques des Actions Nouvelles

Jouissance : Les Actions Nouvelles, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, porteront jouissance courante et seront assimilables dès leur émission aux actions existantes de la Société. Selon le calendrier indicatif de l'Augmentation de Capital, il est prévu que les Actions Nouvelles soient inscrites en compte-titres à la date de règlement-livraison, soit le 13 novembre 2024.

Devise d'émission des Actions Nouvelles : L'émission des Actions Nouvelles est réalisée en euro.

Cotation des Actions Nouvelles : Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris, le 13 novembre 2024. Leur cotation ne pourra toutefois intervenir qu'après établissement du certificat de dépôt du dépositaire. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société déjà négociées sur le marché Euronext Growth à Paris et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code ISIN FR0000072373 – Mnémo ALGID.

Détachement des BSA : Les BSA seront détachés des Actions Nouvelles dès l'émission des ABSA, le 13 novembre 2024.

Caractéristiques des BSA

Cotation des BSA : Les BSA feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris. Leur cotation est prévue le 13 novembre 2024 jusqu'au 13 mai 2026, sous le code ISIN FR001400TAW3.

Période d'exercice BSA : Les titulaires des BSA pourront les exercer et ainsi obtenir des actions ordinaires de la Société à compter du 13 novembre 2024 jusqu'au 13 mai 2026 inclus.

Les BSA qui n'auraient pas été exercés au plus tard le 13 mai 2026 à minuit seront caducs de plein droit et perdront toute valeur.

Parité d'exercice des BSA : Deux (2) BSA donneront le droit de souscrire une (1) Action Additionnelle de la Société d'une valeur nominale de 0,5 €.

L'exercice de l'intégralité des BSA émis donnera ainsi lieu à la création de 1 806 596 actions nouvelles, représentant environ 8,3% du capital social de la Société après émission des Actions Nouvelles et des Actions Additionnelles, soit un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 903 298€.

Prix d'exercice des BSA : 0,65 € par BSA, soit une prime de 23% par rapport au prix de souscription des ABSA.

Le prix de souscription des Actions Additionnelles émises sur exercice des BSA devra être intégralement libéré, au moment de l'exercice des BSA, en numéraire, y compris, le cas échéant par voie de compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société dans les conditions prévues par la loi.

Produit brut en cas d'exercice de la totalité des BSA : En cas d'exercice de l'intégralité des BSA sur la base d'une émission d'ABSA réalisée à 100%, le produit brut de l'exercice des BSA serait de 1 174 287€, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 903 298€, assortie d'une prime d'émission d'un montant maximum de 270 989€.

Date de jouissance des Actions Additionnelles émises sur exercice des BSA : Les Actions Additionnelles émises sur exercice des BSA seront assimilées aux actions anciennes dès leur création et donneront droit à l'intégralité de toute distribution de dividende décidée à compter de cette date (jouissance courante). Les Actions Additionnelles seront admises aux négociations sur Euronext Growth Paris.

DILUTION

Incidence de l'émission sur les capitaux propres par action

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	Base non diluée*	Base diluée**
Avant émission des ABSA provenant de la présente Augmentation de Capital	0,719	0,720
Après émission de 3 613 192 Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital	0,680	0,681
Après émission de 1 806 596 Actions Additionnelles provenant de l'exercice de l'intégralité des BSA	0,665	0,673

* : Sur la base d'un montant de capitaux propres de 11.698K€ au 30/06/2024

** : Au 21 octobre 2024, il existe 220.000 stock-options en circulation

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

Participation de l'actionnaire (en %)	Base non diluée*	Base diluée**
Avant émission des ABSA provenant de la présente Augmentation de Capital	1,000%	0,987%
Après émission de 3 613 192 Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital	0,818%	0,809%
Après émission de 1 806 596 Actions Additionnelles provenant de l'exercice de l'intégralité des BSA	0,750%	0,742%

* : Sur la base de 16 259 364 actions au 21 octobre 2024

** : Au 21 octobre 2024, il existe 220.000 stock-options en circulation

Modalités de souscription

Vous disposez de DPS attachés à vos actions Egide SA, qui vous permettent de souscrire en priorité aux actions nouvelles en appliquant le rapport de deux (2) ABSA pour neuf (9) DPS (1 action ancienne donnant droit à 1 DPS).

- Soit vous disposez d'un nombre exact et suffisant d'actions anciennes pour pouvoir souscrire via vos DPS à un nombre entier d'ABSA (par exemple, si vous disposez de neuf (9) actions Egide, vous pourrez souscrire par priorité à (2) ABSA).
- Soit vous ne disposez pas d'un nombre suffisant d'actions anciennes pour obtenir un nombre entier d'ABSA, vous pourrez dès lors acheter ou vendre le nombre de DPS permettant d'atteindre le rapport conduisant à un nombre entier d'ABSA (deux (2) ABSA pour neuf (9) DPS).

Vous pouvez par ailleurs, en plus des souscriptions effectuées au moyen des DPS dont vous disposez, souscrire à titre libre avant le 6 novembre 2024 (votre souscription ne sera en revanche prise en compte que sous réserve que l'opération ne soit pas déjà souscrite totalement par les titulaires de DPS).

Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription.

Calendrier indicatif de l'opération

21 octobre 2024	Décision du Conseil d'administration relative à la mise en œuvre de l'opération et aux modalités définitives de celle-ci.
22 octobre 2024	Diffusion du communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques des ABSA. Diffusion par Euronext de l'avis relatif à l'offre annonçant la cotation des droits préférentiels de souscription.
23 octobre 2024	Publication de l'avis aux actionnaires au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO).
24 octobre 2024	Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement se verront attribuer des droits préférentiels de souscription.
25 octobre 2024	Admission et ouverture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Growth
29 octobre 2024	Ouverture de la période de souscription
4 novembre 2024	Fin de la période négociation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Growth
6 novembre 2024	Clôture de la période de souscription
11 novembre 2024	Diffusion du communiqué de presse de la Société relatif au résultat des souscriptions. Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des Actions Nouvelles et des BSA indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
13 novembre 2024	Règlement-livraison de l'opération et admission des Actions Nouvelles et des BSA aux négociations sur Euronext Growth.
13 mai 2026	Date limite d'exercice des BSA

Avertissement

En application des dispositions de l'article L.411-2-1 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF »), l'Augmentation de Capital ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF dans la mesure où le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois ne dépasse pas 8M€.

Un avis aux actionnaires relatif à la présente opération sera publié le 23 octobre 2024 au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO).

Facteurs de risque

Les principaux facteurs de risques liés à l'émission figurent ci-après :

- le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ;
- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- en cas de baisse du prix du marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les facteurs risques décrits dans le Rapport Financier Annuel 2023 disponible sur le site internet d'Egide (www.egide-group.com) dans la partie « Finance – Informations financières ».